

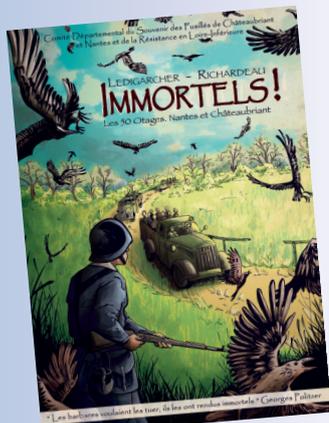


Sommaire

Page 2-

Archives: refusons les restrictions d'accès

**La Bande Dessinée
Un succès à faire grandir!**



**29 Avril 1945:
Marianne a voté !**

Page 3 -

**Hommage aux FTP
Nantais et Rezéens.**

**Sion les Mines:
une nouvelle plaque**

**Libération des camps
avec l'AFMD**

Page 4 -

**La tristesse du magnolia
En hommage à
Libertaire Rutigliano
Par Marie-Hélène
PROUTEAU**

Il y a 75 ans,

La libération des camps de la mort

Auschwitz, Maïdanek, Buchenwald, Neuengamme, Dora et tant d'autres... Nous célébrons cette année la libération des camps de la mort, 27 janvier 1945, libération d'Auschwitz, journée de la mémoire des victimes de la Shoah et de la prévention des crimes contre l'humanité, 27 avril, journée du souvenir des victimes de la déportation.

Les survivants des camps ont témoigné de ce qu'ils avaient vécu. Ils s'étaient chargés de porter la voix de ceux qui n'étaient pas revenus.

La découverte du génocide des juifs et des tziganes, la découverte des massacres et des charniers, la découverte de la violence et de la terreur absolues subies par les déportés de toutes les nations européennes, a conduit à la naissance d'une conscience universelle et à la proclamation que les crimes contre l'humanité et les génocides étaient imprescriptibles et au jugement de leurs auteurs.

A leur libération, ils s'étaient jurés de construire un monde de paix et de liberté, un monde fondé sur les principes de la démocratie, des droits humains et de la dignité des individus. C'est le sens des serments de Buchenwald et de Mauthausen.

Nous avons vécu dans l'illusion que ces crimes n'étaient plus possibles, que le monde en aurait tiré les leçons, que naîtrait une conscience universelle.

Or nous sommes obligés de constater que les tentations autoritaires sont de retour, y compris dans les états qui se proclament démocratiques. Le racisme et l'antisémitisme fleurissent à nouveau, des états se permettent

d'annexer des territoires au mépris des lois internationales.

Nous sommes à une période charnière de la mémoire des camps, bientôt, il n'y aura plus aucun témoin direct des horreurs nazies et du combat des résistants pour la liberté.

Après l'ère des témoins, comment perpétuer leur mémoire ?

C'est la question à laquelle nous devons répondre dans le futur, car force est de constater que l'antisémitisme et toutes les formes d'intolérance et de racisme se donnent à nouveau libre cours et que l'on peut dans notre pays tuer des gens simplement parce qu'ils existent.

Par
Thomas Ginsburger-Vogel
Président de l'AFMD 44*

S'il est nécessaire que des historiens continuent à écrire l'histoire des camps, car on est loin de tout connaître, c'est à nous de porter leur mémoire et de trouver de nouvelles formes d'expression. Nous devons inlassablement expliquer que les injustices sociales, politiques ou économiques conduisent la plupart du temps, peut-être sous des formes différentes de celles du passé, à l'installation de régimes autocratiques ou dictatoriaux, qui peuvent aboutir aux pires violences et à l'inhumanité.

Afin que dans 75 ans nos descendants regardent en arrière et puissent dire :

« Ils ont continué la marche ». Rappelons-nous la phrase de Raphaël Lemkin, le juriste qui a « inventé » le mot génocide :

« Si nous croyons que nous ne sommes pas capables de faire cela, c'est nous qui sommes dangereux. »

* Amis de la Fondation de la Mémoire
de la Déportation



Nous refusons les restrictions d'accès aux archives

Déclaration de Christian RETAILLEAU,

président du Comité départemental du Souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes et de la Résistance en Loire-Inférieure

Le Comité départemental du Souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes et de la Résistance en Loire-Inférieure partage l'inquiétude des historiennes et historiens face aux restrictions sans précédent de l'accès aux archives publiques, notamment celles du ministère de la Défense pour la période 1940 - 1969. Elles sont devenues, de fait, inaccessibles.

Cette situation découle d'une décision administrative récente, en contradiction avec la loi de 2008 sur l'ouverture des archives. Elle impose, notamment au personnel du Service historique de la défense (SHD) de vérifier pour chaque document s'il a fait l'objet d'une procédure de classement au titre du secret-défense. Or les faibles moyens humains dont dispose le SHD, au regard des kilomètres de linéaires archivés, rendent cette tâche titanesque impossible. Notre expérience nous permet de témoigner de la durée déjà excessivement longue des délais de communication. Au-delà du SHD, toutes les archives publiques sont concernées. La période 1940 - 45 est particulièrement visée. Ces restrictions ne permettront pas aux chercheurs de progresser dans la connaissance de cette période fondatrice de notre société contemporaine.

C'est le travail des historiennes et historiens, ainsi que celui des archivistes, qui est remis en cause. De même que le droit des citoyens à connaître leur Histoire. Notre Comité considère que le travail de mémoire doit reposer avant tout sur un travail d'histoire, c'est pourquoi il s'associe aux démarches* engagées par les professionnels pour faire annuler cette décision administrative totalement abusive. Sans cette annulation, il existerait une impossibilité d'accéder à des archives pourtant communicables de plein droit.

Nantes, le 22 février 2020

* www.change.org - Pétition des historiens
www.resistance-44.fr

La Bande Dessinée

Un succès à faire grandir !

Depuis le 12 octobre dernier, date du lancement de la Bande Dessinée «Immortels!», les ventes auprès du public qui ont pris la suite de la souscription se poursuivent. Des collectivités territoriales, des syndicats se sont également portés acquéreurs.

Nous avons donc décidé de rééditer cet ouvrage. Il nous faut nous mobiliser à nouveau afin de multiplier les initiatives et prendre de nombreux rendez-vous, organiser des rencontres, ventes, dédicaces, présentations, conférences dans des médiathèques, des congrès syndicaux ...

En novembre, la présentation aux conseillers départementaux avant une de leur séance plénière, ou encore à la Bibliothèque d'Indre, notre participation à la fête de l'Huma-Bretagne, en présence de Dominique Comelli... nous conforte pour répondre aux sollicitations diverses qui attestent de l'intérêt grandissant pour l'ouvrage qui a vocation pédagogique.

Nous nous réjouissons qu'il apparaisse bien comme un outil au service de la transmission de la mémoire.

Cette nouvelle édition saura répondre à nos attentes pour la satisfaction d'un plus large lectorat.

Le comité appelle tous ses amis à participer à sa diffusion dans leur entourage.

29 Avril 1945 Marianne a voté !

Alors que dans de nombreux pays, les femmes votent depuis longtemps, il faut attendre le 29 avril 1945 pour que Marianne puisse glisser son bulletin de vote dans l'urne, un siècle et demi après la naissance de la République.

Une idée reçue et solidement ancrée, veut que c'est le général De Gaulle qui aurait octroyé le droit de vote aux femmes. Certes, il en avait évoqué l'idée en 1942 mais, d'une part, le droit de vote n'a pas été octroyé, il a été conquis par les femmes, au terme d'années de luttes et par leur participation à la Résistance, et d'autre part, c'est un député communiste, Fernand Grenier (évadé en 1941 du camp de Châteaubriant) qui, par sa persévérance, en a fait accepter le principe le 24 mars 1944 à l'Assemblée consultative d'Alger, puis son amendement* est repris dans l'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement provisoire.

Il y a 75 ans, le 29 avril 1945, Marianne vote donc pour la première fois aux municipales, elle votera encore en octobre pour les législatives (Assemblée constituante) et les cantonales. Des femmes sont élues comme Odette Roux, première femme maire d'une ville de sous-préfecture, élue en avril aux Sables d'Olonne tandis qu'en octobre, Hélène de Suzannet sera la première femme élue députée en Vendée, 38 femmes feront leur entrée à la Constituante, dont Madeleine Braun première à monter au "perchoir", élue vice-présidente de l'Assemblée nationale.

* "Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes."

L. Le Gac

L'hommage aux FTP Nantais et Rezéens des «procès des 42 et des 16»



A Nantes, au Bêle.

Comme chaque mois de février depuis 2003, devant les autorités, les représentants d'associations de la Résistance et des familles, de personnes du quartier invitées, Claudine Merceron et Martine Ritz firent l'appel aux morts en accompagnant cette épreuve de chants et poèmes évoquant l'engagement, le sacrifice des FTP, l'espoir des Résistants lisible dans leurs ultimes messages. De très nombreuses gerbes furent déposées en présence des drapeaux d'associations, tout aussi nombreux.

Les cérémonies en hommage à ceux des «procès des 42 et des 16»

se poursuivaient l'après-midi à **Sainte Luce**, place Jean et Renée Losq et devant la statue de Renée Losq puis dans la salle portant son nom où Madame Badaud pour le Comité et la section de l'ARAC rappelait les combats de ce couple de résistants, la déportation de Renée et son engagement d'une vie de militante communiste pour témoigner et faire vivre les valeurs de paix, de solidarité, de justice sociale, de démocratie. M. Alix, maire de St Luce, rendait à son tour un vibrant hommage à la femme de conviction, habitante de la commune et témoin inlassable pour que l'oubli ne s'installe pas.



La Chapelle Basse-Mer, le dimanche les cérémonies se poursuivent devant le carré des Républicains Espagnols. Christian Retailleau, retrace les parcours de «ces étrangers, et nos frères pourtant» des combats pour sauver la République en Espagne à la Résistance des FTP de la région nantaise.



Depuis 2019, nous rendons aussi un hommage à Madame Giraudet dont la tombe est à proximité immédiate du carré des Résistants dont elle a entretenu la mémoire et les sépultures pendant des décennies et à Christian de Mondragon qui repose aussi dans ce cimetière. Il avait à peine 16 ans qu'avec son ami Michel Dabat, fusillé le 22 octobre 1941, il alla dans la nuit du 10 au 11 novembre 1940 accrocher sur la cathédrale de Nantes le drapeau national.

Voir les interventions sur www.resistance-44.fr

SION les MINES: Une nouvelle plaque au cimetière.

Le 8 février, la commune de Sion-les-Mines à son tour honorait à l'initiative du Comité Local du souvenir de Châteaubriant et de son président Serge Adry, les trois fusillés inhumés en 1941 dans son cimetière: Charles Michels, Maurice Gardette et Claude Lalet. Malgré la pluie l'assistance nombreuse a écouté les discours de S. Adry, du maire, M. B. Debray et de M. le Sous-Préfet, P. Chauleur. Puis «Les gars à la remorque» ont lu des extraits des dernières lettres des trois fusillés.



Comme à Saint-Aubin-des-Châteaux, une plaque avec les trois portraits fut dévoilée en présence de C. Retailleau. Une belle réception, offerte par la mairie clôturait cette cérémonie marquée par la présence de très nombreux porte-drapeaux.

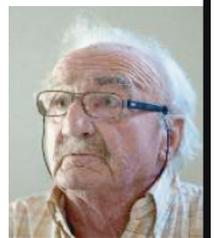
75^{em} Anniversaire de la Libération des camps

Le Comité s'exprimera par une déclaration, (se rendre sur le site resistance-44) Les manifestations, cérémonies, etc... sont reportées ou annulées. Nous vous informerons dès que possible.

Le Comité apporte son soutien à tous « les premiers de cordées» personnels de santé et des services publics qui font face dans des conditions extraordinairement dures.

Emile DURAND nous a quitté.

Vice-Président et membre fondateur du MNLE Pays de la Loire Naturellement, militant de bien des causes dont celle de l'environnement et de la Loire. Il avait aussi, avec le comité, oeuvré pour la mémoire des fusillés inhumés au Cellier



La tristesse du magnolia

En hommage à Libertaire Rutigliano

Jardin des Plantes à Nantes. Un arbre m'arrête, très haut. Le Magnolia d'Hectot. Sa cime inclinée penche du côté du lycée Clemenceau, tout proche. Il en a vu des choses, depuis qu'il a été planté en 1807 par le célèbre directeur du jardin. Dans le vent parfumé, le magnolia remue ses souvenirs. La petite bande de lycéens en ces jours de 1848, Jules Vallès en tête. Plus tard, la Grande guerre, le lycée transformé en hôpital militaire. Plus tard encore, en ses abords, le sombre défilé des voitures noires vers l'hôtel de la Gestapo.

L'arbre se tient en retrait. Concentré dans le noyau intime de son être. C'est l'arbre de la profondeur. Cette tristesse ? Était-ce ce blockhaus, dans la cour du lycée, construit en 1943 par les Allemands ? [...] Le grand magnolia sait tout. Les professeurs obligés de quitter leur classe pour cause d'interdiction des fonctionnaires juifs. Les fouilles policières. L'affiche rouge placardée sur les murs de Nantes. Les cinquante otages fusillés. L'espérance s'en va vers la mer.

Qu'est-ce qui empêche le grand magnolia de désespérer ? Il pense à « Ruti », il a retenu ce diminutif affectueux que lui donnent ses amis. Libertaire Rutigliano. 19 ans. Grand corps massif de rugbyman, mâchoire carrée, air de bonté où passe une force à soulever le monde. Reçu tout juste à l'École Centrale des Arts et Manufactures. Je lui prête le visage d'un de mes élèves de classes préparatoires. Un nom avec, à lui seul, quelque chose de superbement rebelle. Dans le lycée réservé alors aux enfants de notables, c'est comme être cygne dans une couvée de canards. Né au Caire de parents exilés politiques italiens fuyant Mussolini. Hommes, femmes et enfants entassés dans les bateaux de l'étranger. Un nom de migrant porté haut comme un étendard [...]

Pour l'heure, Libertaire a laissé ses études, s'est engagé dans l'action clandestine du groupe Front National. Faux papiers et nom de guerre, « Dupin ». Chaque jour, chaque heure, les menaces. Coups au carreau, bruits de pas, peut-être la police de Vichy ou la Gestapo, juste le temps de fuir. Que d'arrestations cette année-là, le chef de son réseau Le Front fusillé. Libertaire est condamné



aux caches incessantes. Toute son énergie pour récupérer une ronéo, prévoir le tirage clandestin du journal. Vaincre la peur. Mais toujours, cette ardeur à vivre, et, pour unique espérance, la Libération.

Maintenant, c'est 1944. La petite maison de ses parents. Libertaire vient d'être pris dans un piège, en même temps que son père. Il est blessé. Violamment emmené au siège de la Gestapo, place Foch. Je donne le nom du tortionnaire, Heimann qui fit torturer le père et le fils en présence l'un de l'autre. Et, la gorge serrée, j'imagine l'interrogatoire dans la cave. Les questions sans arrêt, les coups, le visage tuméfié du père. Libertaire, attaché des heures, les bras en arrière sur une échelle. Le courage, au bout du courage. Pas très loin de ce lieu de torture, il y a le grand magnolia. Il frémit de toute sa silhouette. Compagnon des douleurs. Il n'oublie pas le corps massif de Libertaire, sculpté dans le silence et la lutte. Il sait qu'il ne parlera pas.



Buste de Libertaire RUTIGLIANO Cimetière du Cens à Nantes

Le grand magnolia se perd dans sa rêverie. À présent, pour Libertaire, station du chemin de douleur. Il est au camp de Compiègne, en transit pour Dachau. Frontstalag 122. Ciels grillagés et barbelés. Deux mois avant, il aurait pu y faire la connaissance de Robert Desnos. Parler ensemble de poésie, de liberté. Lui, le jeune émigré qui, à quatorze ans, dans une lettre à son père parlait des poètes romantiques et de Shakespeare. Devant moi, le grand magnolia qui sait tout cela se voûte de douleur. Dans son ombre j'apprends l'essentiel. Le « train de la mort » vers Dachau où je suis le jeune homme en tremblant. Juin 1944. Matricule 72 926, au territoire de l'inhumain.

Le courage de Ruti plus fort que les coups des S.S., que les douze heures de travail à la chaîne. La solidarité de « la tranche de pain » qu'il invente pour aider les plus affaiblis. Et toujours, une pensée éclose au plus sombre des jours, prendre la défense de l'humain. À se priver pour les autres, il commence à s'affaiblir. La fièvre tuberculeuse le tient. Nuit de la conscience : le jeune homme fou de vivre est déjà dans la mort. Celui qui rêvait d'une vie meilleure meurt le 6 mai 1945.

Le Comité remercie Marie-Hélène PROUTEAU pour le texte qu'elle a bien voulu nous offrir. Vous le trouverez en intégralité sur www.resistance-44.fr